

## Calcul des 'fuites environnementales' pour la Belgique

Pour contribuer à résoudre divers problèmes environnementaux d'envergure mondiale des objectifs de réduction d'émissions territoriales ont été fixés. Les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre définis dans le cadre du Protocole de Kyoto en sont un exemple bien connu. Au niveau des entreprises, cela implique que les émissions sont liées à la production. Une telle approche peut amener certaines entreprises à estimer que le coût de ces réductions est trop élevé et à délocaliser partiellement ou complètement leur production polluante vers des pays où les exigences environnementales sont moins strictes. Ce phénomène de 'fuite environnementale' préoccupe de plus en plus la Communauté internationale.

Une comparaison des émissions liées, d'une part, à la demande domestique, et d'autre part, à la production domestique peut révéler l'étendue du phénomène des fuites environnementales. C'est pourquoi le Bureau fédéral du Plan a calculé, pour 14 polluants atmosphériques dont les principaux gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto, les émissions liées à la demande domestique en Belgique sur la période 1995-2002 et les a comparées avec les émissions liées à la production. L'écart entre les deux valeurs correspond au bilan des émissions liées aux échanges commerciaux (soit aux 'fuites environnementales').

Lorsque la valeur de la fuite environnementale pour un pays déterminé est positive, cela signifie que la production de produits utilisés dans ce pays est plus polluante que sa production intérieure totale (et inversement si la valeur est négative). Nos calculs montrent que les valeurs, dont celles pour les émissions de CO<sub>2</sub>, étaient majoritairement négatives entre 1995 et 2002. On peut donc en conclure que, sur cette période, la Belgique a eu une production plus polluante à destination du reste du monde qu'inversement.

En outre, au cours de la période étudiée, un important changement de tendance est intervenu. Ainsi, en 2002, la fuite est devenue positive pour un nombre plus important de polluants. Une analyse des termes

de l'échange environnemental pour la Belgique, mesurant l'intensité relative de la pollution atmosphérique des exportations et des importations, révèle l'évolution suivante : alors qu'en début de période les exportations belges étaient généralement plus chargées en pollution atmosphérique que les importations, la situation s'est inversée en 2002. Entre 1995 et 2002, on observe clairement une tendance à l'augmentation de l'intensité en pollution atmosphérique des importations belges par rapport aux exportations. Cette évolution va de pair avec une hausse sensible de la part des importations provenant de pays hors de l'UE-15. On pourrait donc penser qu'au cours de la période considérée, des activités de production ont été délocalisées, pour des motifs environnementaux, vers des pays hors de l'UE-15 où la législation environnementale est moins stricte. Les données disponibles ne nous permettent toutefois pas de déterminer si les législations environnementales ont été à la source de ces évolutions dans les flux commerciaux.

Le Bureau fédéral du Plan projette d'actualiser ces données dans un avenir proche (entre autres pour les comptes environnementaux) et sera, dès lors, en mesure d'examiner si l'évolution observée entre 1995 et 2002 constitue une tendance structurelle ou plutôt un phénomène temporaire.

### Quantifying Environmental Leakage for Belgium

Working Paper 19-08,  
Adja Awa Sissoko, Guy Vandille, octobre 2008

La publication peut être consultée et téléchargée à partir du site [www.plan.be](http://www.plan.be)

Pour plus d'informations :

Guy Vandille, [gv@plan.be](mailto:gv@plan.be), tél. 02 507 73 65  
Adja Awa Sissoko, [as@plan.be](mailto:as@plan.be), tél. 02 507 74 34